COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 06 JUIN 2019

Etaient Présents 43 titulaires, 2 suppléants, 15 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires:

Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise BISTUE. Aurélie GIRAUDON, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs:

Suzanne SAGE Anne VOELTZEL Jean-Claude COSTE

Cédric PUCHEU

Marianne PAPAREMBORDE Fabienne MENE-SAFFRANE Maylis DEL PIANTA Dominique FOIX

Denise MICHAUT Jean-Jacques DALL'ACQUA

André LABARTHE Aracéli ETCHENIQUE Jean-Etienne GAILLAT Robert BAREILLE Pierre ARTIGUET

Maryse ARTIGAU à

à Paule BERGES **Guy BONPAS-BERNET** à

à Lydie ALTHAPE Laurent KELLER à

à Marc OXIBAR à David CORBIN à Daniel LACRAMPE à Henriette BONNET

à Gérard ROSENTHAL à Maïté POTIN

à Michel ADAM à Marylise BISTUE à Aurélie GIRAUDON **Evelyne BALLIHAUT**

Suppléants: Marthe CLOT

Alain QUINTANA

suppléante de Jean LASSALLE suppléant de Gérard BURS

Absents:

Jacques CAZAURANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Cédric LAPRUN (excusé), Pierre Felix CAUHAPE (excusé), Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES (excusée), Valérie SARTOLOU (excusée), Anne BARBET (excusée), Christophe GUERY (excusé), Jean-Michel IDOIPE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre

SERENA, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 04-190606-FIN-

AMORTISSEMENTS: DEFINITION COMPLEMENTAIRE

M. KELLER rappelle que lors des séances du 26 septembre 2017 et du 20 décembre 2017, le Conseil Communautaire a défini les natures d'équipements qui font l'objet d'amortissement et a fixé les modalités d'application.

Cependant, il convient de procéder à un complément à la liste non-exhaustive des amortissements de notre collectivité.

Aussi, pour les biens suivants les amortissements s'établiront de la sorte

Compte	Libellé amortissement	Durée
21783	Autres immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – Matériel de bureau et matériel informatique	
21784	Autres immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition – Mobilier	10

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 06 juin 2019

Suit la signature

Affiché le 18,06.9

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/06/2019